

219C0259
FR0010211615-DIV04

12 février 2019

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

QUOTIUM TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

La société par actions simplifiée Technologies¹ a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qu'elle envisage de déposer sur les actions de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres QUOTIUM TECHNOLOGIES sont applicables.

¹ Contrôlée par M. Michel Tibérini.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES le 8 février 2019.